



CONGREGATIO SS. REDEMPTORIS

Superior Generalis

Prot. N° 0000 176/2026

Rome, le 7 juillet 2026

Note de clarification concernant les dénommés « Rédemptoristes transalpins »

Ces derniers jours, à la suite de l'acte schismatique du 1er juillet 2026, accompli par la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, également connue sous le nom de mouvement lefebvrien, diverses informations fausses (*fake news*), imprécises et dépourvues de la connaissance historique nécessaire ont circulé sur les réseaux sociaux et par d'autres moyens de communication. Dans certains cas, ces informations ont semé la confusion en associant indûment la Congrégation du Très Saint Rédempteur (C.Ss.R.) à des groupes qui ne relèvent pas de sa structure canonique.

Pour cette raison, la Congrégation du Très Saint Rédempteur juge opportun d'apporter les clarifications suivantes :

1. L'expression « Rédemptoristes transalpins » possède à l'origine une signification historique. Entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, saint Clément Marie Hofbauer conduisit la Congrégation fondée par saint Alphonse-Marie de Liguori au-delà des Alpes, favorisant son expansion en Europe centrale. C'est pour cette raison que les Rédemptoristes établis dans ces régions furent appelés « transalpins ». Saint Clément demeura toujours fidèle à la Congrégation et à l'Église. Il fut canonisé par le pape Pie X le 20 mai 1909, en reconnaissance de ses vertus héroïques et de sa contribution extraordinaire à l'expansion et à la mission de la Congrégation du Très Saint Rédempteur.
2. La communauté aujourd'hui connue sous le nom de « Rédemptoristes transalpins » est née en 1988 comme un groupe séparé de la Congrégation du Très Saint Rédempteur, initialement lié au mouvement traditionaliste associé à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Elle adopta par la suite la dénomination de « Fils du Très Saint Rédempteur » (F.SS.R., *Filii Sanctissimi Redemptoris*).
3. En 2008, cette communauté se réconcilia avec le Saint-Siège et, le 15 août 2012, elle fut érigée en institut religieux clérical de droit diocésain dans le diocèse d'Aberdeen, en Écosse. Toutefois, elle n'a jamais fait partie de la Congrégation du Très Saint Rédempteur (C.Ss.R.) et n'a jamais été juridiquement liée au Gouvernement général rédemptoriste.
4. Ces dernières années, de nouvelles tensions doctrinales et ecclésiales sont apparues, impliquant les *Filii Sanctissimi Redemptoris*, en particulier en raison de déclarations critiques à l'égard du Concile Vatican II, des Souverains Pontifes postérieurs au Concile et de divers aspects de la vie de l'Église contemporaine. Ces positions ne sont pas celles de la



Congrégation du Très Saint Rédempteur et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la part des autorités ecclésiastiques compétentes.

5. Il convient également de préciser que les Rédemptoristes présents en Écosse et appartenant à la Congrégation du Très Saint Rédempteur ne sont pas schismatiques. Les communautés rédemptoristes présentes dans ce pays font partie de la Province de Londres et sont en pleine communion avec l'Église universelle, avec le Pontife romain et avec le Gouvernement général de la Congrégation. Leurs membres professent la même foi que l'Église, accueillent le Magistère authentique, reconnaissent l'autorité du Concile Vatican II et exercent leur mission conformément aux Constitutions et aux Statuts de la Congrégation, ainsi qu'au droit de l'Église.
6. La Congrégation du Très Saint Rédempteur, fondée par saint Alphonse-Marie de Liguori à Scala, dans le Royaume de Naples, le 9 novembre 1732, est demeurée et demeure fermement unie au Siège apostolique et au Successeur de Pierre. Fidèle au chemin de renouveau promu par le Concile Vatican II, la Congrégation entreprit, entre 1967 et 1969, le processus de révision et de mise à jour de ses Constitutions et de ses Statuts. Le texte renouvelé fut approuvé par la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers le 2 février 1982, en la fête de la Présentation du Seigneur, par un décret signé par Son Éminence le cardinal Eduardo Pironio, Préfet, et par Mgr Agostino Mayer, O.S.B., Secrétaire (cf. Prot. n° R57-1/79). Les Constitutions et les Statuts furent ensuite promulgués pour toute la Congrégation par le Supérieur général, le P. Joseph G. Pfab, C.Ss.R., le 25 février 1982. Par la suite, le Chapitre général de 1985 apporta quelques adaptations à la lumière du nouveau Code de droit canonique et du décret conciliaire *Perfectae Caritatis* (nn. 2-4) sur le renouveau de la vie religieuse. Le texte ainsi mis à jour fut de nouveau soumis à la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers et, après examen, reçut l'approbation et la confirmation le 23 juillet 1986. Le décret correspondant fut signé par le cardinal Vincenzo Fagiolo, Secrétaire, et par le P. Jesús Torres, C.M.F., Sous-Secrétaire.
7. Au cours de près de trois siècles d'histoire, la Congrégation a offert à l'Église un fécond témoignage de sainteté et de fidélité ecclésiale. Parmi ses membres figurent des saints tels que saint Alphonse-Marie de Liguori, saint Clément Marie Hofbauer, saint Gérard Majella et saint Jean Neumann, ainsi que le bienheureux Gaspard Stanggassinger, sans oublier de nombreux bienheureux, martyrs, vénérables et serviteurs de Dieu qui ont témoigné de l'Évangile et de la communion ecclésiale à travers les différentes époques et dans des contextes variés.
8. Il est nécessaire de distinguer clairement entre la Congrégation du Très Saint Rédempteur (C.Ss.R.), composée de missionnaires rédemptoristes, prêtres et frères présents dans plus de quatre-vingts pays, et la communauté dénommée « Rédemptoristes transalpins » ou « Fils du Très Saint Rédempteur » (F.SS.R., *Filii Sanctissimi Redemptoris*), qui constitue une réalité juridique distincte et n'appartient pas à la Congrégation fondée par saint Alphonse.
9. Il est regrettable de constater que le manque de connaissance historique et canonique, associé à la diffusion rapide d'informations par le biais des réseaux sociaux, ait contribué



à semer la confusion parmi les fidèles. C'est pourquoi nous exhortons chacun à vérifier attentivement les sources d'information et à éviter de diffuser des contenus inexacts susceptibles de nuire à la vérité historique, à la communion ecclésiale, à l'identité de la mission rédemptoriste et au témoignage d'unité que l'Église est appelée à offrir au monde.

10. La Congrégation du Très Saint Rédempteur réaffirme sa pleine communion avec l'Église catholique, avec le Pontife romain et avec le Magistère de l'Église. Elle réaffirme également son adhésion aux enseignements du Concile Vatican II, qui continuent d'éclairer et d'orienter sa vie religieuse, sa spiritualité, sa mission évangélisatrice et son service auprès des plus pauvres et des plus abandonnés.
11. Fidèles à l'héritage de saint Alphonse-Marie de Liguori et au témoignage de tant de saints, de bienheureux, de martyrs et de missionnaires rédemptoristes au cours de l'histoire, nous demeurons engagés dans l'annonce de l'Abondante Rédemption, la promotion de la communion ecclésiale et le généreux service du Peuple de Dieu.

Que Notre-Dame du Perpétuel Secours continue d'accompagner la Congrégation du Très Saint Rédempteur dans sa mission d'annoncer l'Abondante Rédemption aux plus pauvres et aux plus abandonnés.



Rogério Gomes, chr
P. Rogério Gomes, C.Ss.R.
Supérieur Général

Note de synthèse aux rédactions :

Afin d'éviter toute confusion dans le traitement de cette actualité, nous attirons l'attention des journalistes sur le fait que la **Congrégation du Très Saint Rédempteur (CSSR)** et la communauté de **Papa Stronsay**, également connue sous le nom de **Fils du Très Saint Rédempteur (FSSR)** ou « **Rédemptoristes transalpins** », sont deux réalités ecclésiales distinctes.

La Congrégation du Très Saint Rédempteur, fondée en 1732 par saint Alphonse-Marie de Liguori, est un institut religieux de droit pontifical, présent dans plus de 80 pays. Elle rassemble plusieurs milliers de missionnaires — prêtres, frères religieux et laïcs associés — qui exercent leur apostolat en pleine communion avec le Saint-Siège et les évêques diocésains.

La communauté de Papa Stronsay est une fondation indépendante, née au XX^e siècle, qui n'appartient pas à la Congrégation du Très Saint Rédempteur. Les décisions, prises de position ou actes de cette communauté n'engagent en aucune manière la Congrégation fondée par saint Alphonse ni les provinces rédemptoristes présentes à travers le monde.

Nous invitons les médias à utiliser, dans leurs publications, les appellations « **Fils du Très Saint Rédempteur (FSSR)** », « **Rédemptoristes transalpins** » ou « **communauté de Papa Stronsay** » lorsqu'ils évoquent cette affaire, et à réserver l'appellation « **Congrégation du Très Saint Rédempteur (CSSR)** » ou « **Congrégation des Rédemptoristes** » à l'institut religieux catholique fondé par saint Alphonse de Liguori.

Cette distinction est essentielle afin de garantir une information exacte et d'éviter tout amalgame préjudiciable entre deux communautés qui n'ont ni le même statut canonique, ni la même gouvernance, ni les mêmes positions ecclésiales.